



**L'Association de protection de l'environnement du Lac à l'Anguille inc
318-B, Principale Ouest, Saint-Anaclet, Qc. G0K 1H0**

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022 / 2023
DE L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À
L'ANGUILLE, TENUE LE 16 MAI 2023 À 19 H 30, À L'ÉDIFICE DE LA MAIRIE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET**

1. Enregistrement des présences ;

L'assemblée générale débute à 19h30 avec quinze personnes présentes, soit onze (11) membres en règle ainsi que 4 invités (e)s. Voir Annexe-I pour la liste des participants

2. Constatation du quorum ;

Le nombre de membres présents est satisfaisant pour avoir quorum, le minimum étant de 10.

3. Mot de bienvenue de la présidente et ouverture de l'assemblée ;

La présidente, madame France Lambert, souhaite la bienvenue à tous et déclare officiellement l'assemblée générale ouverte.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

1. Enregistrement des présences ;
2. Constatation du quorum ;
3. Mot de bienvenu de la présidente et ouverture de l'assemblée ;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 2022 ;
6. Suivi du procès-verbal ;
7. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2023 ;
8. Rapport d'activité de la présidence ;
 - a. Présentation du plan de communication
 - b. Présentation des priorités 2022-2023
9. Cotisation annuelle pour l'année 2024-2025 ;
10. Ratification des actions du conseil d'administration pour l'année financière 2022-2023 ;
11. Élection des membres du conseil d'administration ;
12. Proclamation des administrateurs élus ;
13. Choix des membres du conseil exécutif par les administrateurs élus ;
14. Mot de la présidente ou du président élu(e) ;
15. Divers ;
 - a)
 - b)
16. Levée de l'assemblée

Madame France Lambert fait la lecture de l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Il s'ensuit une intervention de monsieur André Lévesque concernant le document "Communication aux membres" qui avait été attaché au courriel pour la convocation de l'AGA, dans lequel on lit :

Les membres résidents et membres de l'association APELA, constatent une recrudescence des plantes exotiques envahissantes. Celles-ci sont parvenues au bord du lac soit par méconnaissance ou par mégarde. Nous vous invitons à suivre ce lien qui vous donnera davantage d'indications sur le sujet : <https://obv.nordestbsl.org/especes-exotiques-envahissantes.html>

Selon monsieur Lévesque ce texte est trop pessimiste, laissant entendre que le pire est déjà arrivé. On aurait dû écrire plutôt "la présence de certaines plantes exotiques envahissantes"

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 2022 ;

Madame France Lambert, présidente, procède à la lecture du procès-verbal. Monsieur Marcel Rousseau apporte des précisions concernant un changement de garde des officiers qui a eu lieu au cours de l'année, soit la démission de monsieur Serge Ruest et son remplacement par Josyane Ruest. Madame Andrée Lepage propose l'adoption du procès-verbal du 18 mai 2022, secondé par monsieur Marc-André Lavoie et le tout est adopté à l'unanimité

6. Suivi du procès-verbal ;

Concernant la cotisation annuelle au point 9, il est entendu qu'elle était de \$40 pour l'année 2022-2023 et la proposition de \$45 était pour l'année 2023-2024.

Monsieur André Lévesque émet l'opinion que l'îlot flottant devrait être conservé parce qu'il est un obstacle à la mise à l'eau de bateaux par des membres du public non propriétaire au lac à l'Anguille. Il s'ensuit une discussion au cours de laquelle des avis partagés sont avancés, l'endroit étant plus ou moins propice à de telles opérations avec en plus un manque de stationnement. À propos, madame Stéphanie Bouillon rapporte que leur stationnement est parfois utilisé par des inconnus irrespectueux qui viennent pour diverses raisons comme par exemple l'observation des oiseaux. Bien que nous partageons son émoi, il n'est pas dans la mission de l'Apela de contrôler le trafic autour du Lac à l'Anguille. Madame France Lambert suggère aux résidents affectés par cette situation de s'entendre entre eux sur les mesures à prendre si la situation dégénère. Néanmoins, pour en revenir à l'îlot flottant, monsieur Marcel Rousseau suggère que si la majorité de ces mêmes résidents demandent le démantèlement du dit îlot flottant on précédera ainsi.

7. Présentation des états financiers au 31 mars 2022 ;

Monsieur Damien Lemay trésorier, présente les états financiers au 31 mars 2023. En résumé, les cotisations de 32 membres ont rapporté \$1280, les surplus annuels accumulés totalisent \$15,814.35 dont \$3,498.53 consistent en remboursement de TPS/TVQ à recevoir. Madame Martine Larouche propose l'adoption des états financiers au 31 mars 2023, secondé par monsieur Marcel Rousseau et adopté à l'unanimité. Voir les Annexes II et III respectivement pour le Bilan comparatif et l'État des résultats comparatifs.

8. Rapport d'activité de la présidence :

a. Présentation du plan de communication

Madame France Lambert passe en revue le Plan de Communication. Suite au départ de monsieur André Lévesque qui portait plusieurs chapeaux, le CA a fait un plan de communication afin de faciliter la planification et le partage des tâches. Pour votre information, il est inclut dans l'Annexe-IV.

b. Présentation des priorités 2022-2023

La firme AIM Inc a produit un Plan directeur du Lac à l'Anguille, lequel couvre un grand éventail d'actions potentielles. Il en résulte un volumineux document de plus de 100 pages, duquel on a extrait une liste de priorités pour l'année 2022-2023. Voir Annexe-V pour plus d'information à propos de ces priorités.

9. Cotisation annuelle pour la période -2024-04-01 au 2025-03-31;

Il est proposé par monsieur par madame Andrée Lepage, secondé par madame Martine Larouche, que la cotisation annuelle demeure à \$45 pour l'année du 2024 au 2025-03-31. Le tout est adopté à l'unanimité.

10. Ratification des actions du conseil d'administration pour les années financières terminées le 31 mars 2023

Les membres présents à l'assemblée sont à même de constater la nature des activités et décisions du conseil d'administration de 2022-2023 de même que les aspects financiers et administratifs qui en résultent. Il est proposé par madame Andrée Lepage, secondé par madame Josyane Ruest et résolu à l'unanimité que les membres de l'Association de Protection de l'Environnement du lac à l'Anguille, réunis en Assemblée générale entérinent et ratifient les actions et décisions du conseil d'administration pour la période se terminant le 31 mars 2023.

11. Élection des membres du conseil d'administration :

Monsieur Mario Bélanger propose en bloc les sept membres sortants, secondé par madame Martine Larouche et accepté à l'unanimité. Monsieur Marcel Rousseau rappelle que le CA peut avoir jusqu'à 8 membres et que madame-Alana C. Martins, une biologiste, sera invité par le CA à rejoindre ses rangs.

12. Proclamation des administrateurs élus :

Étant donné la situation mentionnée précédemment, le vote n'est pas nécessaire. Diane Gagnon, France Lambert, Martine Larouche, Marc-André Lavoie, Damien Lemay, Marcel Rousseau et Josyane Ruest sont élus par acclamation. Le tout est adopté à l'unanimité.

13. Choix des membres du conseil exécutif par les administrateurs élus :

Il est convenu que le poste occupé par chacun sera assigné lors de la première réunion du nouveau conseil d'administration.

14. Mot de la présidente ou du président élu(e) :

La présidente a remercié les gens de s'être déplacé et de continuer leurs efforts afin de protéger l'environnement du lac l'Anguille.

15. Divers

Monsieur Marc-André Bouillon demande si on a un plan pour l'ensemencement de truites dans le Lac à l'Anguille. Madame France Lambert répond que ce n'est plus permis par les normes environnementales parce que ça a pour effet de diminuer la diversité.

16. Levée de l'assemblée :

L'agenda étant épuisé, il est unanimement résolu que l'Assemblée se termine à 21h00.

France Lambert
Présidente

Damien Lemay
Secrétaire

Annexe-I, Liste des présences :

Invités : Marc-André Bouillon
 Stéphanie Bouillon
 Marc-André Pineault
 Gaétane St-Pierre

Membres :
 Mario Bélanger
 Rock Guérin
 France Lambert
 Martine Larouche
 Marc-André Lavoie
 Damien Lemay
 Andrée Lepage
 André Lévesque
 Marcel Rousseau
 Josyane Ruest
 Noëlla Simard

Annexe-II

Association Protection Env. du lac à l'Anguille Inc

Bilan comparatif

	<u>au 2023-03-31</u>	<u>au 2022-03-31</u>
ACTIF		
Actifs à court terme		
Encaisse	40.00	0.00
Banque chèque	1 827.51	1 902.12
Part sociale	5.00	5.00
Fonds caisse/Carte crédit prépayée	500.00	500.00
Dépôt à terme	9 185.96	9 056.18
Remb TPS/TVQ à recevoir	3 498.53	3 498.53
Assurances payées d'avance	<u>757.35</u>	<u>725.32</u>
Total actifs à court terme	<u>15 814.35</u>	<u>15 687.15</u>
Actifs à long terme		
Flot flottant (valeur de rebut)	1 000.00	1 000.00
Amortissement	-1 000.00	-1 000.00
Équipements de bureau	0.00	165.31
Amortissement	<u>0.00</u>	<u>-165.31</u>
Total actifs à long terme	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
TOTAL ACTIF	<u>15 814.35</u>	<u>15 687.15</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes à payer	0.00	0.00
Cotisations années subséquentes	<u>0.00</u>	<u>560.00</u>
Total passif à court terme	<u>0.00</u>	<u>560.00</u>
TOTAL PASSIF	<u>0.00</u>	<u>560.00</u>
AVOIR		
Excédents		
Excédents exercices précédents	15 127.15	15 204.49
Bénéfice net	<u>687.20</u>	<u>-77.34</u>
Total des excédents	<u>15 814.35</u>	<u>15 127.15</u>
TOTAL AVOIR	<u>15 814.35</u>	<u>15 127.15</u>
PASSIF ET AVOIR	<u>15 814.35</u>	<u>15 687.15</u>

Annexe-III


Association Protection Env. du lac à l'Anguille Inc État des résultats comparatif

	Réel 2022-04-01 au 2023-03-31	Réel 2021-04-01 au 2022-03-31
PRODUITS		
Cotisations des membres		
Cotisations membres	1 280.00	1 430.00
Total des cotisations	<u>1 280.00</u>	<u>1 430.00</u>
Subventions		
Revenus Projet (B-5) PRSEE 01-10	0.00	0.00
Subventions municipales-2020=2021	500.00	0.00
Subventions municipales-2018&2019	0.00	0.00
Subv Aménagement hab poisson	0.00	0.00
Total des subventions	<u>500.00</u>	<u>0.00</u>
Autres revenus		
Dons	55.00	30.00
Revenus d'intérêts	137.66	21.47
Total - Autres revenus	<u>192.66</u>	<u>51.47</u>
TOTAL PRODUITS	<u>1 972.66</u>	<u>1 481.47</u>
CHARGES		
Frais d'administration		
Assurances respons. civile & admini	1 179.72	1 135.43
Frais de bureau	56.34	351.98
Intérêts & frais bancaires	49.40	71.40
Total des frais d'administration	<u>1 285.46</u>	<u>1 558.81</u>
Autres dépenses		
Total - Autre dépenses	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
Mise en valeur écosystème		
Total - Mise en valeur écosystème	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
Projet pilote restauration du lac		
(A) Marais filtrant	0.00	0.00
Total (A) Volets expérimentaux	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
(B-1) Plan directeur BV de lac	0.00	0.00
(B-4) Amén. frayères lac	0.00	0.00
(B-5) Dépenses Projet # PRSEE 01-10	0.00	0.00
Total - Projet pilote restauration	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
TOTAL CHARGES	<u>1 285.46</u>	<u>1 558.81</u>
BÉNÉFICE NET	<u>687.20</u>	<u>-77.34</u>

Annexe-IV




L'Association de protection de l'environnement du Lac à l'Anguille Inc.
318-B Principale Ouest, Saint-Anaclet, QC G0K 1H0


	PLAN DE COMMUNICATION 1 ^{er} avril 2022 - au 31 mars 2023				
CIBLE	TYPE DE MESSAGE	SUPPORT	FRÉQUENCE	RESPONSABLE	COMMENTAIRES
Administrateurs	- Suivi administratif de l'association Apela	- Conseil d'administration	- Objectifs visés 6 fois l'an	Responsable de la préparation des convocations : - France Lambert, présidente - Diane Gagnon, secrétaire	Les rencontres ont eu lieu soit en présentielle ou en Zoom. Le calendrier des rencontres est : - 6 rencontres en 2022 (3 mai, 18 mai, 13 juin AGA, 12 juillet, 9 août, 13 septembre, 8 novembre) - 4 rencontres en 2023 (10 janvier, 24 janvier, 28 février, 14 mars) - 2 rencontres de travail en 2023 pour les règlements généraux Un calendrier de rencontre a été soumis
		- Comité exécutif	- Objectifs visés 6 fois l'an		
Membres actifs et Les non-membres	- Nomination des administrateurs	- Assemblée générale annuelle	Par les membres lors de l'AGA	- Membres conseil d'administration	Nomination lors de l'assemblée générale annuelle et lors du 1 ^{er} conseil d'administration après l'AGA
	- Mise à jour au Registraire des entreprises		Registraire aux entreprises - 1 fois l'an (novembre 2022)	- Trésorier	Après l'AGA ou lors d'une démission, d'un départ ou d'une nouvelle nomination
	- Informer les partenaires concernés des modifications suite aux		- Les partenaires 1 fois l'an (mai 2022)	- Secrétaire	Communication fait par le journal local « Contact »

	élections (caisse populaire, municipalité St-Anaclet, Ville de Rimouski)				et par le groupe courriel. Fait le 20 juillet 2022
CIBLE	- TYPE DE MESSAGE	- SUPPORT	- FRÉQUENC E	- RESPONSABIL E	COMMENTAIRES
Membres actifs et non-membres	- Plan directeur du Lac à l'Anguille	- Privilégier la correspondance par courriel et par la suite par la poste	- 2 fois l'an diffuser une communication sur l'évolution du Plan directeur et les nouveautés municipales touchant les résidents du lac	- Comité exécutif - Secrétaire - Marcel Rousseau	Produire un suivi sur l'évolution du Plan directeur et en faire connaître les résultats Présenter un résumé du plan lors de l'AGA 2023 Déposer aussi sur le site web
Membres actifs et non-membres	Prévenir l'érosion des berges du lac en organisant une activité dans le cadre du mois de l'arbre	Organismes ciblés : - Organisme du bassin versant - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	1 fois l'an	Diane Gagnon	- Personnes contactes Simon Tweddell, dg - Marie Anne Sylvestre-Loubier Remise des arbres au début juin 2023
Membres actifs et non-membres	Communication courriel vœux des fêtes et rappel de payer la cotisation annuelle 2022-2023		1 fois l'an	Diane Gagnon Damien Lemay	
Service des travaux publics de la Ville de Rimouski	Suivi concernant les travaux près du Lac à l'Anguille	Par courriel	1 fois	France Lambert Diane Gagnon	20 septembre 2022

L'Association de protection de l'environnement du Lac à l'Anguille Inc.
318-B Principale Ouest, Saint-Anaclet, QC G0K 1H0



		Priorités 2022-2023 – Plan directeur du Lac à l'Anguille 2022-2023		
ACTIONS	DESCRIPTION	DÉLAI	RESPONSABLE	COMMENTAIRES
1- Gestion administrative d'Apela	<ul style="list-style-type: none"> - Après la réalisation de l'AGA et la non reconduction du mandat de monsieur André Lévesque, il faut reprendre la gestion administrative de l'organisation, les archives tant papier qu'électronique, les finances et autres - Poursuivre les travaux de révisions des règlements généraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Années 2022-2023 - Objectif : Adoption lors AGA en mai 2023 	<ul style="list-style-type: none"> - Les administrateurs et plus particulièrement les officiers (présidente, trésorier, secrétaire) - Damien Lemay, France Lambert, Marcel Rousseau 	À adopter lors d'un AGA spécial en mai
2- Programme de veille et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Veille cyanobactéries, le myriophylle à épis, les fosses septiques, le programme sentinelle de lac etc. • Maintien du RSVL et du suivi de ses paramètres. Suivi des taux de phosphore entrées-sorties des marais filtrants 	<ul style="list-style-type: none"> - En permanence 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les administrateurs 	

	<p>aménagés (tributaires) et pour les résurgences.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une fiche de suivi des actions. • Accompagner les riverains dans leur transition vers des comportements et usages responsables. • Réalisation l'aménagement écologiques des terrains. • Informer, fournir un support et accompagner les autres utilisateurs du milieu afin de limiter leur impact sur le bassin-versant (carrière, foresterie, acériculture etc.) 			
 Priorités 2022-2023 – Plan directeur du Lac à l'Anguille 2022-2023				
ACTIONS	DESCRIPTION	DÉLAI	RESPONSABLE	COMMENTAIRES
3- Établir un plan de communication	Communiquer avec les membres les riverains et communications autres usagers du bassin versant de façon régulière et systématique avec les outils internet	2022-08-09	- Secrétaire	Adopté par le conseil d'administration
4- Fosses septiques	Rencontre d'information avec les riverains, les	À l'automne	- France Lambert	Fait aussi parti du plan de communication. À

	entreprises agricoles et la municipalité. Pose de toilettes 4 ou 6 litres, selon le cas, ou à compost. Mise en place d'un programme d'aide pour le remplacement des installations septiques.			faire connaître à tous les riverains.
5- Bandes riveraines	Plantation riveraine aux abords du lacs (terrains privés), des cours d'eau et des fossés agricoles, des fossés de route.	Printemps 2023	- Diane Gagnon	Obtenir de l'information afin de se procurer des arbres gratuits ou à faible coût pour l'aménagement des berges
6- Dépôt projet aménagement 2e marais filtrant	Aménagement d'une seconde unité filtrante au marais filtrant du lac à l'Anguille (phase 1)	Été 2023	- Alexandre Roy	Projet déposé 2022-12-15 Projet retenu Signature convention aide financière au montant de 22 884\$.
7- Dépôt d'un projet caractérisant la libre circulation au bassin en amont du lac à l'anguille	Programme Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA) de la Fondation de la Faune, pour la réalisation d'un inventaire visant la caractérisation des obstacles à la libre circulation du poisson du bassin versant de la rivière Germain-Roy, en amont du lac à l'Anguille. Le projet sera réalisé en partenariat et sous la supervision de la firme Groupe AIM.	Été 2023	- Alexandre Roy	Projet déposé le 2023-03-13